



UNIVERSITÉ DE NANTES

## SÉMINAIRE « PHÉNOMÉNOLOGIE DE LA MUSIQUE »

---

### Fiche méthode 3 : Utiliser des références

---

Lors de vos lectures, certains passages d'ouvrages ou d'articles ont retenu votre intérêt. Pour les utiliser dans vos travaux écrits, vous avez deux solutions : la citation et la paraphrase.

A) La citation consiste à extraire un passage du chapitre ou de l'article qui vous intéresse et à l'insérer, tel quel, à votre propre texte.

La citation appelle trois précautions :

1. L'intégralité du passage cité doit être *entre guillemets*.
2. La référence du passage doit être précisée en note de bas de page. Pour un ouvrage, elle doit être de la forme suivante : Willi Hennig, *Phylogenetic Systematics*, Urbana : University of Illinois Press, 1966, p. 22. ; pour un article : Willi Hennig, « Phylogenetic Systematics », in *Annual Review of Entomology*, vol. 10, 1965, p. 97. La pagination est celle de la citation seulement.
3. La citation doit impérativement être intégrée à votre raisonnement personnel. En amont, elle doit être annoncée (« on trouve cette idée chez tel auteur ») ; en aval, elle doit être commentée (« cette idée nous intéresse pour telle et telle raison » ; « de cette idée, nous retenons pour le sujet qui nous intéresse que... »).

B) La paraphrase consiste à reformuler un passage avant de l'intégrer à votre texte. On utilise souvent la paraphrase lorsque le passage est trop long pour être cité en intégralité.

Comme la citation, la paraphrase appelle trois précautions :

1. Le passage doit être entièrement réécrit avec vos propres termes. Vous ne pouvez pas vous contenter de le recopier en changeant quelques mots : ce serait du plagiat<sup>1</sup>.
2. La référence du passage doit être précisée en note de bas de page et précédée de la mention « Cf. » ou « Voir » : Cf. Hennig, *Phylogenetic Systematics*, Urbana : University of Illinois Press, 1966, p. 22.
3. La paraphrase doit impérativement être intégrée à votre raisonnement personnel.

---

<sup>1</sup> Cf. la politique de l'université de Nantes concernant le plagiat : <https://www.univ-nantes.fr/statuts-et-chartes-usagers/dossier-plagiat-784821.kjsp>